

Impôts locaux : pourquoi ils flambent

NOTRE DOSSIER Si le montant des taxes foncière et d'habitation progresse, il varie du simple au triple d'une commune à l'autre. « Sud Ouest » vous guide : quand et combien allez-vous devoir payer ? Et, surtout, à quoi servira l'argent versé aux Départements et aux communes ? Pages 2-3 et 16



En 2016, c'est plutôt à l'échelon départemental que les impôts ont augmenté. En Aquitaine, Gironde, Landes et Dordogne ont élevé leur taux. PHOTO GUILLAUME BONNAUD/524

Les Bleus se relancent en beauté

QUALIFICATIONS MONDIAL 2018 Les hommes de Didier Deschamps ont surclassé hier la Bulgarie (4-1) grâce à un doublé de Gameiro et des buts de Griezmann et Payet. Pages 37-38

MA6
Photo : la guerre dans l'objectif

R 202619 24060 1.50€

Sud Ouest Rugby Mail

Recevez l'actualité du XV de France, TOP 14 et PRO D2, par mail chaque vendredi.

Inscrivez-vous sur sudouest.fr rubrique rugby



Le fait du jour

Impôts locaux : les collec

FISCALITÉ La responsabilité des hausses d'impôts cette année incombe plus aux Départements qu'aux communes. Mais tous les élus sont contraints de tailler dans les dépenses

PIERRE TILLINAC
p.tillinac@sudouest.fr

Les impôts locaux sont sans surprise. Il faut les payer tous les ans à la même époque. Et, sauf exception, ils sont toujours plus élevés que ceux de l'année précédente. Plus que quelques jours pour payer sa taxe foncière...

1 Plus de 50 milliards de recettes

Les propriétaires ont jusqu'au 17 octobre pour régler leur taxe foncière, jusqu'au 22 s'ils payent par Internet. La taxe d'habitation (et la contribution à l'audiovisuel public) devra être payée avant le 15 novembre pour les résidences principales et certaines résidences secondaires. Les contribuables internautes bénéficient de cinq jours supplémentaires.

La taxe d'habitation est uniquement perçue par les communes et leurs groupements. La taxe foncière alimente à la fois les caisses du bloc communal et celles des Départements. Selon l'Observatoire des finances locales, la taxe d'habitation a rapporté 21,68 milliards en 2015 et les taxes foncières (foncier bâti et foncier non bâti) 31,5 milliards. Toutes collectivités confondues, les recettes de la fiscalité directe et indirecte dépassent les 125 milliards d'euros.

2 La maîtrise des dépenses à l'ordre du jour

Ces trois taxes représentent les principaux impôts locaux payés par les ménages avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les taxes

foncières et d'habitation sont calculées à partir de deux éléments. D'une part, des taux qui sont votés chaque année par les collectivités. D'autre part, des bases qui sont revalorisées régulièrement par les parlementaires, ce qui entraîne mécaniquement des hausses d'impôts même quand les taux restent inchangés.

Compte tenu de la situation économique et du poids de la fiscalité sur les foyers, le mot d'ordre est à la modération depuis quelques années. Plutôt que d'actionner le levier fiscal, les collectivités s'efforcent - avec des fortunes diverses - de mieux maîtriser leurs dépenses, même si la Cour des comptes souligne régulièrement qu'il est toujours possible de faire mieux.

3 Les Départements à la hausse

Pour 2016, de façon très globale, ce sont plutôt les Départements qui sont responsables de la hausse des impôts locaux. Juste après les élections de 2015, certains d'entre eux ont été tentés de voter des augmentations parfois importantes. Selon le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales, l'évolution moyenne des taux d'imposition s'élève à 5,4 %, hors Paris, en 2016. Exception faite de 2009, il s'agit de la plus forte hausse depuis 2006. Plus d'un tiers des Départements ont augmenté leurs taux. Sur les cinq Départements aquitains, trois ont voté des hausses pour cette année : Gironde (+9 %), Landes (+5 %), Dordogne (+4,5 %). Les taux sont en revanche restés inchangés par rapport à l'an-



Cette année, l'évolution moyenne des taux d'imposition s'élève à 5,4 %.

PHOTO THIERRY DAVID / SUD OUEST

née dernière pour les Pyrénées-Atlantiques, le Lot-et-Garonne, la Charente et la Charente-Maritime.

4 Les communes plus modérées

Les communes et leurs groupements restent de façon générale plus attentives à l'évolution de leurs taux. Dans son enquête, le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales relève

que l'évolution moyenne des taux se situe à +1 % en 2016 pour les communes de plus de 100 000 habitants.

Il note également qu'un peu moins d'un tiers des villes et de leurs groupements ont fait le choix d'augmenter leurs taux cette an-

Budgets : le nœud coulant se resserre

FINANCES Face à la baisse des dotations de l'État, les collectivités sont obligées de mieux maîtriser leurs dépenses



Jean-Michel Uhaldeborde.

PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

« Sud Ouest » Que représente la baisse des dotations de l'État ?

Jean-Michel Uhaldeborde (1) La dotation globale de fonctionnement (DGF) est le premier transfert de l'État vers les collectivités : autour de 30 milliards d'euros, alors que la totalité des transferts représente une enveloppe d'environ 100 milliards. Pendant des années, cette ressource a progressé. Désormais, elle diminue. Ce n'est pas tant la baisse qui choque les élus que la brutalité et l'intensité de l'effort qui leur est demandé.

Toutes les collectivités sont-elles affectées de la même façon ?

Les communes sont le plus touchées. La DGF représente leur deuxième source de financement après les impôts locaux.

Leur situation semble toutefois moins grave que prévu ?

Tout dépend de quelles communes on parle. Tout discours général est forcément réducteur. Mais il est vrai que de façon globale les ressources fiscales continuent de progresser grâce à la réévaluation des bases, même si les élus ne votent pas des hausses de taux.

Les collectivités font-elles assez d'efforts pour réduire leurs dépenses ?

Le nœud coulant se resserre. Elles ont commencé à se préoccuper de gestion. Augmenter les impôts ? C'est électoralement de plus en plus compliqué. S'endetter ? Elles souhaitent le faire avec modération. Alors elles reportent plutôt des programmes d'équipement et cherchent à faire

baisser leurs dépenses de fonctionnement. Clairement, ce sont les dépenses de personnel qui sont dans le colimaçon, alors que les collectivités ont à une époque beaucoup embauché.

Peuvent-elles vraiment diminuer leurs investissements ?

Il est possible de retarder certains investissements, dans la voirie ou les équipements par exemple, mais il ne faut pas non plus aller trop loin, au risque de provoquer une dégradation du service.

D'autre part, le secteur des travaux publics est très dépendant de la commande publique décidée par le bloc communal. Au-delà d'un certain seuil, la baisse d'investissement pourrait avoir un impact sur l'activité économique. À ce niveau, il y a une vraie

responsabilité des élus mais aussi des citoyens, qui sont de plus en plus vigilants.

Quelle évolution pour les années à venir ?

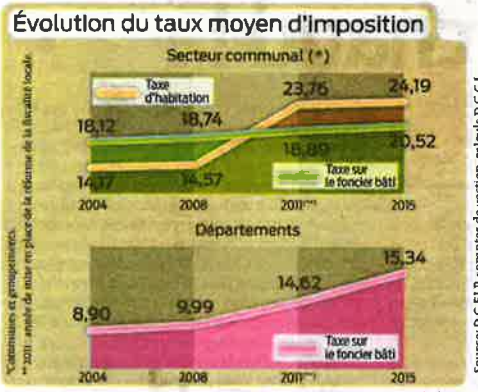
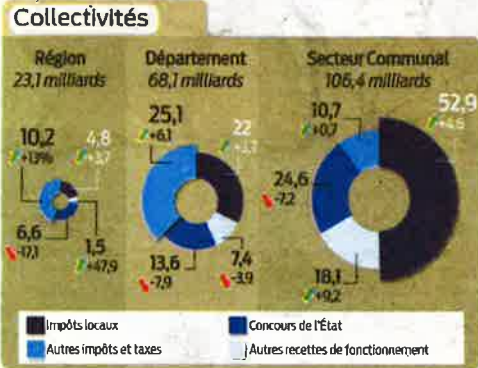
Pour l'heure, il existe encore beaucoup d'incertitudes. Nous sommes dans une phase d'accélération de la transition. En ce qui concerne les ressources fiscales, je pense que la solution pourrait passer par un partage d'impôts nationaux. Pour les collectivités, il n'y aura pas de stratégie unique, mais elles devront jouer sur plusieurs tableaux de façon plus systématique.

Recueilli par P. T.

(1) Professeur émérite de l'Université de Pau et des pays de l'Adour

tivités en ordre dispersé

Les recettes de fonctionnement (2015)



ne, alors qu'ils étaient plus de la moitié à avoir voté des hausses d'impôts à la même période des cycles municipaux précédents, c'est-à-dire deux ans après les élections municipales de 2001 et de 2008. Pour les villes de taille inférieure, il n'existe pas de document de syn-

thèse comparable, mais il semble qu'un grand nombre de communes n'aient pas souhaité faire jouer le levier fiscal, ou pas de façon trop visible.

Lire également dans nos éditions locales.

Pyrénées-Atlantiques : stabilité

« La réduction des dotations de l'État, c'est 12 millions d'euros de moins sur un total de 650 millions de recettes. Il faut ajouter en plus 8 millions d'augmentation mécanique des allocations individuelles de solidarité. Pour construire notre budget, il faut donc trouver 20 millions supplémentaires », explique Max Brisson, vice-président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques chargé des finances. « Pour cette année, nous avons réussi à réaliser 10 millions d'économies de fonctionnement. Et, compte tenu de la conjoncture économique, meilleure que prévu, nous avons pu compter sur 10 autres millions de recettes, notamment grâce aux droits de muta-

tion. En réduisant la voiture pour les investissements et en mobilisant des excédents de 2015, nous avons réussi à boucler notre budget 2016 sans augmenter les impôts. Nous préparons le budget 2017 en faisant l'hypothèse d'un maintien du taux, et, si jamais nous devons l'augmenter, ce sera vraiment en dernier recours. Nous ne disposons que de la taxe sur le foncier bâti. Notre taux actuel est le plus faible de la Nouvelle-Aquitaine. Nous avons donc une petite marge de manœuvre, mais nous entendons aussi ce que disent nos concitoyens. Cela dit, nous travaillons aussi sur la dette pour essayer de la réévaluer et nous poursuivons nos efforts pour réali-



Max Brisson. PHOTO ÉMILIE DROUINAUD

ser des économies. Nous cherchons entre autres à développer les mutualisations avec des services proches du Conseil départemental comme le Sdis ou le Comité du tourisme, et nous avons également lancé une étude sur le patrimoine du Département. »

Agen : la longue pause

« La dernière hausse des impôts locaux remonte à 2003. À l'époque, ils avaient augmenté de 27% », souligne Bernard Lusset, maire adjoint chargé des finances. « Depuis le changement de majorité, nous n'avons pas touché aux taux et nous espérons que cela va continuer jusqu'en 2020. Pour être tout à fait exact, il faut préciser que nous avons mis en place cette année la taxe d'habitation sur les logements vacants, plus pour inciter les propriétaires à remettre des logements sur le marché que pour obtenir de nouvelles recettes. En ce qui concerne l'intercommunalité, les taux de la taxe foncière sont stables depuis 2011, mais nous avons fait progresser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pendant des décennies, les recettes et les dépenses des collectivités ont augmenté de façon régulière. Cette époque est révolue. Il faut adapter les dépenses



Bernard Lusset. PHOTO T.-D. VIDAL

aux recettes et pas l'inverse, et il faut savoir prendre des décisions difficiles pour maîtriser le budget de fonctionnement. En 2015, nous avons notamment fusionné intégralement les services entre la mairie d'Agén et la Communauté, et il n'y a plus qu'une seule administration. En France, les villes qui ont pris cette mesure doivent se compter sur les doigts des deux mains. »

+ 9 % EN GIRONDE

« Sur trois ans, la baisse des dotations de l'État représenterait une perte de 63 millions d'euros pour le Département. Et la totalité du reste, à notre charge, sur les allocations individuelles de solidarité s'élevait à 240 millions », détaille Jean-Marie Darmanin, vice-président du Conseil départemental de la Gironde chargé des finances. « Dans ces conditions, nous n'avons que deux solutions : soit nous faisons baisser nos interventions en faveur des associations ou des communes, soit nous cherchons à trouver un équilibre entre les économies nécessaires et l'augmentation de nos recettes. C'est ce que nous avons fait en mettant en place un plan d'économies de 9% et en votant une hausse de l'impôt de 9%, qui a pu paraître brutale mais qui est aussi due en partie à la faiblesse de nos bases. Si nous avions voulu compenser entièrement les pertes, il aurait fallu accepter une hausse de 16%. A priori, il n'y aura pas d'autre augmentation pendant notre mandat... sauf si un nouveau gouvernement nous imposait de nouvelles obligations. Pour le budget 2017, sur lequel nous sommes en train de travailler, il va falloir trouver 30 millions d'économies. La mise en place de la loi NOTRe devrait nous y aider, mais nous allons chercher à rationaliser nos actions dans le domaine de la solidarité. »

Rochefort à la hausse

Après avoir laissé ses taux inchangés en 2015, Rochefort (Charente-Maritime) a voté une augmentation de 8,9% pour cette année. « J'espère qu'il n'y aura pas d'autre hausse avant la fin du mandat », relève Hervé Blanché, le maire de la ville. « Augmenter les impôts n'est pas une décision facile. Je n'ai pas envie que la ville ronronne. Je préfère prendre un risque politique pour l'aider à faire valoir son identité. La hausse de cette année est due à plusieurs facteurs. Elle doit notamment compenser, mais en partie seulement, la baisse de la dotation de l'État. En trois ans, nous avons perdu 17 million d'euros. La hausse va rapporter 1,2 million. Il faut aussi se donner les moyens d'assumer les investissements programmés par l'équipe municipale précédente, améliorer la ca-



Hervé Blanché. PHOTO XAVIER LÉOTY

pacité de désendettement et se procurer des marges de manœuvre pour le budget de fonctionnement. Les dépenses sont sous haute surveillance. Nous faisons attention à tout : emplois, fournitures... Mais nous voulons aussi essayer de maintenir le niveau des investissements et de ne pas baisser les aides aux associations. »



Jean-Marie Darmanin. PHOTO STÉPHANE LARRIGUE

	COMMUNES			GROUPEMENTS		
	Taxe habitation	foncier bâti	évolution 2016/2015	Taxe habitation	foncier bâti	évolution 2016/2015
CHARENTE						
ANGOULEME	18,25	38,8	0%	8,95	-	0%
COGNAC	9,05	26,17	0%	8,71	-	0%
CHARENTE-MARITIME						
LA ROCHELLE	79,35	33,50	0%	8,04	0,26	0%
ROCHEFORT	15,67	32,14	+8,90%	8,22	1	+
SAINTES	16,02	36,78	0%	7,85	-	0%
DORDOGNE						
BERGERAC	13,69	34,47	0%	7,65	0,50%	**
PERIGUEUX	14,54	44,54	0%	2,51	-	0%
SARLAT	13,59	41,17	+1%	9	2,53	250%
GIRONDE						
BORDEAUX	24,13	29,51	0%	8,22	-	0%
LIBOURNE	21,02	25,69	0%	9,85	2,07	0%
MÉRIGNAC	20,74	28,72	0%	8,22	-	0%
PESSAC	22,59	29,92	0%	8,22	-	0%
LANDES						
BAIX	20,8	26,03	+4,30%	8,99	2	**
MONT-DE-MARSAN	20,82	20,63	0%	7,51	1,06	+3%
LOT-ET-GARONNE						
AGEN	19,14	33,52	0%	9,3	-	0%
MARMIANDE	25,1	37,85	0%	9,26	-	0%
VILLENEUVE	12,9	38,69	0%	11,9	1,89	+9%
PYRENEES-ATLANTIQUES						
BAYONNE	26,44	19,32	0%	8,84	-	0%
BIARRITZ	20,82	28,87	+250%	8,84	-	0%
PAU	22,17	24,77	-0,20%	8,7	-	0%

« On est matraqués ! »

IMPÔTS L'Agenais Jean Ferrando est président de l'Union de propriétaires individuels au niveau du département et de la Nouvelle Aquitaine

PROPOS RECUEILLIS PAR
BASTIEN SOUPERBIE

« Sud Ouest » Vous jugez inéquitable le système qui, aujourd'hui, régit les impôts locaux. Pourquoi ?
Jean Ferrando On est ici dans la même situation que pour l'impôt sur le revenu, dont seulement 50 % des Français s'acquittent. Pour la taxe foncière, nous sommes d'accord, seuls les propriétaires y sont assujettis, soit 63 % des Français. Mais pour la taxe d'habitation, il y a de très nombreuses situations d'exonération : déjà, ceux qui ne paient pas l'impôt sur le revenu en sont dispensés... Il y a aussi les veufs et les veuves, les plus de 60 ans disposants de faibles ressources, certains allocataires, etc. Alors certes, socialement, c'est, je dirais, politiquement correct. Mais l'équité serait, aussi bien pour l'impôt sur le revenu que pour les impôts locaux, de faire en sorte que tout citoyen soit redevable selon un taux proportionnel à ses moyens.

Si on vous suit : ceux qui paient des impôts locaux ne sont pas si nombreux et ceux-là en paient bien trop ?

Nous sommes matraqués ! La France est l'un des pays au monde où le taux de prélèvements obligatoires est le plus important, soit plus de 45 % du PIB [elle se classe 2^e derrière le Danemark avec 48 %, selon l'OCDE, NDIR]. En moyenne, en France, pour couvrir la taxe foncière, il faut deux mois et demi de loyer. Est-ce que ce n'est pas un peu

trop ? Nous, nous le pensons. La conséquence est l'entrée dans un cercle vicieux : on a parmi nous des retraités qui, pour compléter leur pension, avaient investi dans un logement. Et que voient-ils ? Que leurs retraites baissent. Que leurs revenus immobiliers suivent la même pente. Alors que font-ils ? Ils vendent et ça plombe le marché.

Vous devez fulminer quand les collectivités disent qu'elles ne toucheront pas à la fiscalité alors que, mécaniquement, les impôts augmentent ?

Si les taux ne bougent pas, ce sont les bases locatives qui augmentent au motif de l'inflation. Ici, les collectivités et l'État se passent la balle. C'est bien au rugby, mais là... D'ailleurs, c'est écrit noir sur blanc dans la loi de finances : l'État augmente les bases pour permettre aux collectivités de ne pas bouger leurs taux...

Quelle est la solution selon vous ?
Je ne pense pas que la solution soit locale, elle se trouve sans doute au niveau national. Réfléchissons un peu : si l'État encourageait les propriétaires à investir dans leur logement au lieu de faire le contraire, ceci en garantissant un retour sur investissement, cela dynamiserait l'économie. Songez donc : l'UNPI représente 25 millions de propriétaires. Or, si ceux-là investissaient chacun 30 000 euros dans leur logement, 750 milliards d'euros seraient injectés dans l'économie et la promesse pour l'État de percevoir 75 milliards de TVA !



Jean Ferrando participe ce week-end, à Nice, au congrès national de l'UNPI dont il est le trésorier.

PHOTO B.S.

Il existe pourtant de nombreux dispositifs d'incitation à l'investissement sous forme de défiscalisation : Malraux, Pinel, Sellier, De Robien, etc.

Ces dispositifs, pour l'essentiel, ne sont pas adaptés. Ils ne servent qu'à des grands groupes et, en outre, ne répondent pas aux besoins. Je suis également expert judiciaire et j'ai, à travers cette activité, rencontré de nombreux propriétaires qui ont tout perdu en achetant du Sellier ou du Robien dans des villes comme Agen. Ils se sont retrouvés avec des logements pas finis, pas normés et du coup impossibles à louer... Donc sans espoir de défiscalisation. Dans 80 % du territoire, ces dispositifs ne sont pas adaptés au marché. Même à Paris,

à Bordeaux ou à Toulouse, il y a des zones où cela ne marche pas.

Ce qu'il faudrait, ce sont des aides à la personne, propriétaires et bailleurs. Ce serait plus efficace et

plus ciblé et cela garantirait un retour sur investissement. On peut aussi s'inspirer de ce qui se passe en Allemagne : là-bas, plus le propriétaire investit dans son logement, plus il baisse son loyer et plus il peut défiscaliser. Et, au final, les loyers par exemple à Berlin sont quatre fois moins chers qu'à Paris. Cela dit en Allema-

gne, le logement public ne concurrence pas le logement privé...

Que voulez-vous dire ?

Le propriétaire fait face, en France, à une concurrence déloyale. Dans ce système, le bailleur public cumule tous les avantages : il ne paie pas de taxe foncière, d'impôts sur les sociétés, ni les terrains que lui donnent les collectivités et bénéficie de prêts bonifiés sur cinquante-cinq ans ! Cela ne me dérangerait pas si sa mission originelle, celle de loger les personnes en grande difficulté sociale, n'avait pas été dévoyée. Car qui aujourd'hui loge ces gens que le parc public refuse ? Les propriétaires privés...

Lire aussi notre dossier spécial « Impôts locaux » pages 2 et 3.

Des bases qui datent de 1960

Le calcul de l'impôt est fondé sur la valeur locative cadastrale. Autrement dit, « le niveau de loyer annuel potentiel que la propriété concernée produirait si elle était louée », selon la définition du ministère ad hoc. C'est sur cette base que les collectivités appliquent leurs taux.

La référence pour cette valeur de base est le marché locatif de 1960 pour le foncier non bâti et 1970 pour le foncier bâti. Cette valeur locative est revalorisée tous les ans par les services fiscaux sur cette base.

La dernière actualisation de cette valeur locative date de 1978, ce qui fait dire à certains spécialistes qu'elle est déconnectée de la réalité.

Si le contribuable peut contester la catégorie dans laquelle a été classée son bien, ou bien la surface sur laquelle on l'impose, il ne peut contester le tarif au m² de cette valeur.

Les impôts locaux dans le département



Montant des recettes en 2015 issues des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et foncier non bâti) rapporté au nombre d'habitants (recensement 2013)

Ce montant ne tient compte que du produit fiscal des communes et n'intègre dans son calcul ni celui du département (le même taux pour tous) ni celui des intercommunalités qui prélève la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères

Infographie